

8^{ème} états généraux de la méthanisation



Bilan sur les coûts de rachat d'électricité

Pourquoi choix de mode de valorisation du biogaz?

En 2002 : études de faisabilité

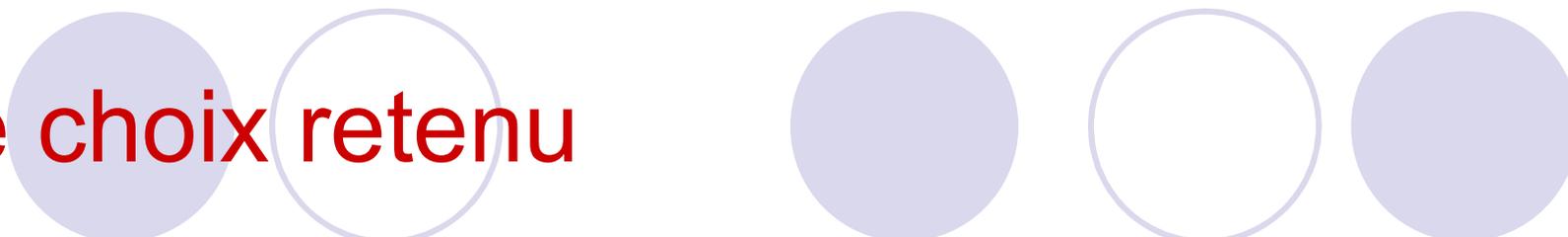
Seul choix disponible et éprouvé :

=>La valorisation en électricité

Pistes de valorisation chaleur :

=>Chaufferie urbaine à 1km à vol d'oiseau mais contraintes techniques fortes par la traversée d'un canal et d'une autoroute

=>Alimentation d'un industriel dont les besoins étaient saisonniers et qui est depuis fermé



Le choix retenu

Valorisation du biogaz en électricité par cogénération

⇒ 1 GE de 944 kW_a et 1 GE de 500 kW_a

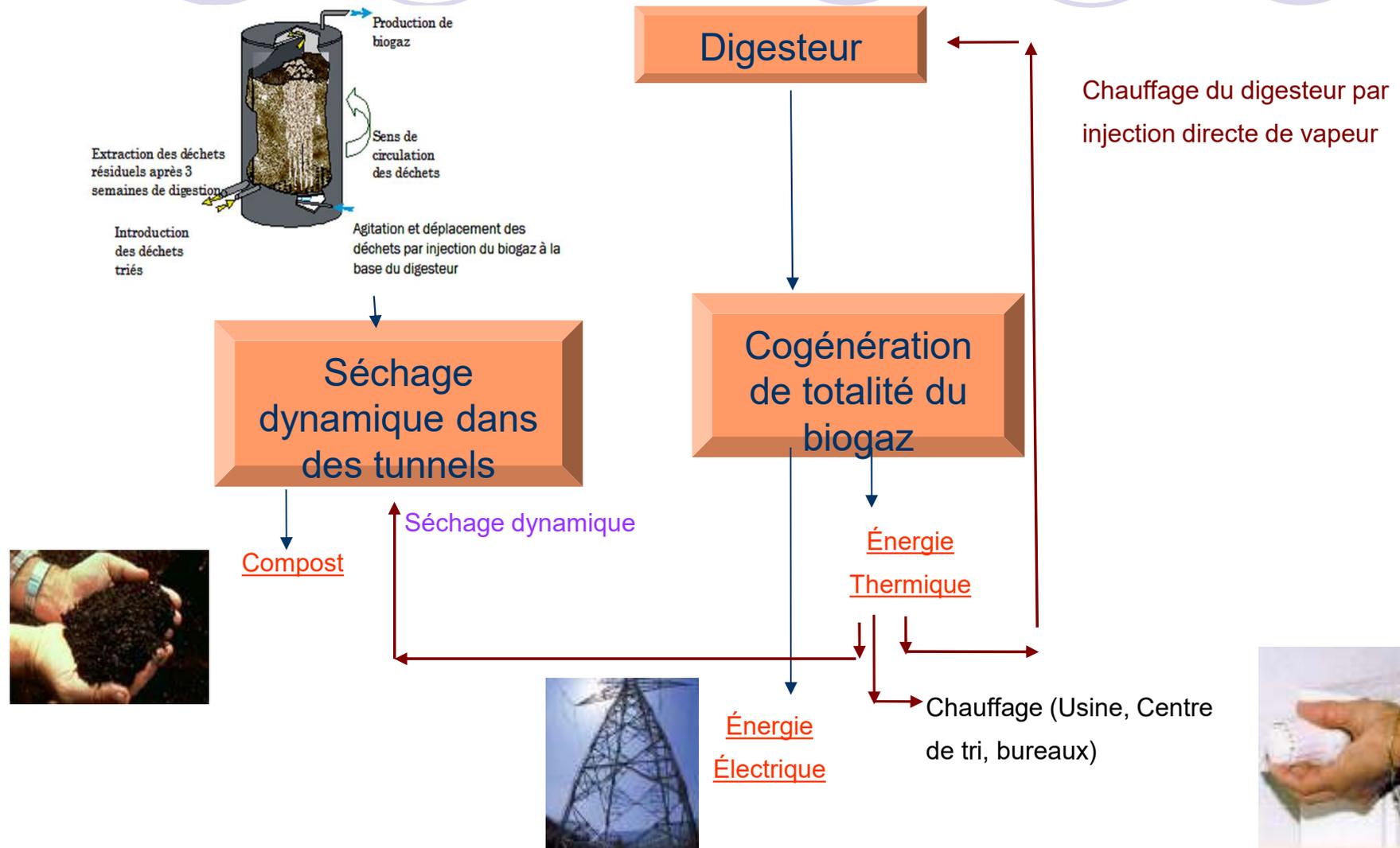
⇒ 1 chaudière associée qui récupère la chaleur du moteur et des fumées d'échappement

Utilisation de vapeur pour chauffer le digesteur à 55°C

Utilisation d'air chaud pour hygiéniser et sécher le compost

Utilisation d'eau chaude pour chauffer les bureaux et locaux sociaux d'Octeva et du SEVADEC

Le choix retenu



Performance énergétique depuis 2010



	2010	2011	2012
Production d'électricité (kWh)	4 370 623	4 960 997	4 648 843
Production d'eau chaude (MWh)	2019	2396	1849
Production de vapeur (MWh)	2867	2034	2408

Conditions d'achat de l'électricité

Le SEVADEC bénéficie des tarifs de rachat fixés par l'arrêté du 10 juillet 2006.

Le contrat d'achat a été officiellement signé en juillet 2009 pour une durée de 15 ans. Les prix sont renouvelables tous les ans par une formule de révision fixée dans le contrat .

	2010	2011	2012
Production d'électricité	4 370 623	4 960 997	4 648 843
Prix de vente du Kwh à EDF	0,10374	0,10605	0,11017
Recette électrique	453 408 €	526 114 €	512 163 €
Prime efficacité énergétique	-	49 836 €	116 869 €

Conditions d'achat de l'électricité

L'arrêté du 10 juillet 2006:

Tarif de base = $T + M + PM$

T: tarif de référence fonction de la puissance installée de 9 à 7.50 c€/kWh

M: prime à l'efficacité énergétique de 0 à 3 c€/kWh

Avec prise en compte dans le calcul de l'énergie autoconsommée

PM: prime à la méthanisation: 2c€/kWh

Conditions d'achat de l'électricité

L'arrêté du 19 mai 2011

Tarif de base = T + M + PM

T: tarif de référence fonction de la puissance installée de 13.370 à 11.190 c€/kWh

M: prime à l'efficacité énergétique de 0 à 4 c€/kWh

Avec **non** prise en compte dans le calcul de l'énergie autoconsommée

PM: prime à la méthanisation : **inexistante**

Les différences entre les 2 tarifs

- **Incidences pour le SEVADEC**

Prix 2012 avec la révision annuelle: 13.5 c€/kWh

Si nouveau tarif :

Prix 2012: 11.68 c€/kWh



Soit une perte sur 5 millions de kWh de 66 000€/an

Les pistes d'amélioration de ce mode de valorisation

- L'importance de la valorisation de l'énergie thermique à un tiers ; *dans ce cas le tarif devient très favorable.*
- La réintroduction de la prime à la méthanisation